



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)

**Flash**  
*Ecoles* 974

Consultez régulièrement le site du syndicat : <http://www.se-unsa974.org> les circulaires rectorales, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## **FLASH n°3 2017-2018 Mercredi 30 Août 2017 SE-UNSA 974**

### **Sommaire :**

- 1- **Manque d'ATSEM sur les écoles maternelles du Tampon : l'intersyndicale a rencontré le Recteur**
- 2- **Infos 1<sup>er</sup> Degré**

### **1- Manque d'ATSEM sur les écoles maternelles du Tampon : l'intersyndicale a rencontré le Recteur**

Compte rendu d'audience :

Ce mardi 29 septembre, l'intersyndicale de l'Education Nationale a été reçue par le Recteur de l'Académie accompagné du DAASEN et des deux IEN du TAMPON.

Nous lui avons fait part du malaise et de l'impossibilité des enseignants des écoles maternelles du Tampon d'assumer leur mission, nous avons mis l'accent sur les problèmes de sécurité et d'hygiène.

Nous lui avons dit notre insatisfaction sur la décision du maire de n'octroyer qu'une ATSEM pour deux classes et d'écartier les GS. Ce qui se fait en métropole n'est pas transposable à la Réunion car les écoles ne sont pas organisées pour travailler avec si peu d'ATSEM.

Le DAASEN, s'il reconnaît les difficultés rencontrées par les enseignants, est démuni pour obliger le maire à créer les postes nécessaires à la bonne marche des écoles.

Le Recteur a interpellé le maire en le sensibilisant sur les problèmes de sécurité et d'hygiène.

Nous avons demandé aux IEN d'afficher clairement leur soutien aux enseignants et d'entendre les difficultés auxquelles ils sont confrontés chaque jour.

Le préfet est intervenu auprès du maire, mais la responsabilité en incombe à la municipalité qui doit faire le choix de prioriser l'Education dans sa commune.

L'action continue Tous devant la mairie du Tampon mercredi 30 août 2017 à 13h.

### **2- Infos 1<sup>er</sup> Degré**

**Ci-dessous les circulaires et les liens:**

\* **Circulaire n°1 : Appel à candidatures au poste à profil de coordonnateur REP pour la rentrée scolaire 2017.**

[La circulaire](#)   [annexe 1](#)   [annexe2](#)   [annexe3](#)   [annexe4:](#)

\* **Circulaire AEFÉ : Etablissements d'enseignement français à l'étranger (AEFE) - Recrutements et détachements - rentrée scolaire 2018-2019**

Publication au B.O. n° 27 du 24 août 2017 de la note de service n° 2017-129 du 07/08/2017 relative au

recrutement et détachement des personnels titulaires de l'éducation nationale candidats à un poste dans une école ou un établissement du réseau de l'enseignement français à l'étranger (rentrée scolaire 2018-2019).

Cette note de service est accessible via le lien suivant :

[http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=118830](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=118830)

### \* PAF 1<sup>er</sup> degré 2017-2018

Campagne d'inscription aux stages de formation continue ouverte du lundi 14 août 2017 au 8 septembre 2017 à 17h.

Lien : <https://www.ac-reunion.fr/personnel-carriere/la-formation-des-personnels/formation-continue-des-personnels-titulaires/paf-des-enseignants-1er-degre.html>

### L'équipe du SE-UNSA de la Réunion

#### **SYNDICALISATION 2017-2018**

Le SE-UNSA ne vit essentiellement qu'avec les cotisations de ses adhérents. Le versement d'une cotisation syndicale permet de réduire ses impôts des 2/3 de son montant, par exemple une cotisation de 180€ donnera une réduction de 120€ du montant de l'impôt. Montant réel de l'adhésion : 60€.

#### **3 moyens de payer sa cotisation**

- par prélèvement automatique : remplir le bulletin d'adhésion et l'autorisation de prélèvement

[http://www.se-uns974.org/contact/adhesion/Bulletin\\_adh-17-18.pdf](http://www.se-uns974.org/contact/adhesion/Bulletin_adh-17-18.pdf)

autorisation de prélèvement: [www.se-uns974.org/contact/adhesion/prelevementSEPA-17-18.pdf](http://www.se-uns974.org/contact/adhesion/prelevementSEPA-17-18.pdf)

Chaque mois (de septembre à juin donc en 10fois) 1/10ème du montant de la cotisation est prélevé.

Si vous souhaitez des prélèvements en 2-3... fois il suffit de l'indiquer sur la fiche de cotisation.

Si vous avez choisi ce mode de paiement en 2016-2017 **il est automatiquement reconduit.**

- par chèque(s) : remplir le bulletin d'adhésion

- par carte bancaire en ligne sur le site sécurisé du syndicat: <http://www.se-uns974.org/spip.php?rubrique182>

**L'équipe du SE UNSA** se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : [974@se-uns974.org](mailto:974@se-uns974.org) Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1<sup>er</sup> degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Jeunes	Enseignants	GACEM Houria	06 92 20 90 79
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14

